Motion CA

M./Mme le/la Principal.e,

L’ensemble des personnels enseignants du collège XXX souhaite exprimer sa vive opposition à la constitution de groupes de niveau dans l’établissement. La nouvelle organisation imposée par le ministère ne sera pas sans conséquences néfastes sur les élèves, les enseignants et l’ensemble de la communauté éducative.

Le regroupement des élèves les plus faibles, souvent issus des milieux défavorisés, ayant des troubles d’apprentissage ou décrocheurs, va à l’encontre de la mixité sociale et scolaire à laquelle nous sommes attachés, et ne fera qu’accentuer la ségrégation. L’existence de groupes homogènes faibles, sans tête de classe, va entraîner des conditions d’enseignement très difficiles pour les enseignants qui auront la charge de ces groupes.

Pour les enseignants de français et de mathématiques, cela va entraîner une dégradation des conditions de travail : pas de formation pour adapter leurs pratiques aux groupes les plus faibles, une répartition des services entravée, avec, dans le cas de barrettes totales de la 6ème à la 3ème dans deux ans, la contrainte pour les enseignants d’avoir tous les niveaux, des progressions communes à l’encontre de la liberté pédagogique, des groupes de niveau 2 et 3 de 30 élèves, l’impossibilité d’être nommé professeur principal pour des enseignants qui n’auront pas de classes entières…

Pour l’ensemble des enseignants, on peut craindre une multiplication des compléments de service dans toutes les disciplines, à cause de l’utilisation de la marge d’autonomie pour le financement de ces groupes, au détriment des options et des dédoublements, et de l’organisation qui permet à certains enseignants d’effectuer l’intégralité de leur service dans l’établissement.

Aux parents d’élèves, notamment des plus faibles, il faudra expliquer les décisions d’assignation de leur enfant au groupe 1, ce qui n’ira pas sans générer des tensions voire des conflits avec certaines familles. Ce sera aux personnels du collège que reviendra la tâche de gérer la frustration.

Les groupes de niveau constituent un non-sens pédagogique et organisationnel, qui ne manqueront pas de créer des conditions de travail dégradées. Pour toutes ces raisons, et en l’absence de moyens supplémentaires (dans les établissements où c’est le cas), nous nous opposons à la proposition de répartition des moyens que vous nous avez soumise.